

GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL DES VINGT-QUATRE POUR LES QUESTIONS MONÉTAIRES INTERNATIONALES ET LE DÉVELOPPEMENT

COMMUNIQUÉ 14 AVRIL 2016

1. Nous, Ministres du Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales et le développement, avons tenu notre quatre-vingt-quinzième réunion à Washington le 14 avril 2016 sous la présidence de M. Mauricio Cárdenas, Ministre des Finances et du Crédit public de la Colombie, assisté de M. Abdulaziz Mohammed, Ministre des Finances et de la Coopération économique de l'Éthiopie et Premier Vice-Président, et de M. Ravi Karunanayake, Ministre des Finances de Sri Lanka et Second Vice-Président.
2. Nous félicitons Madame Christine Lagarde d'avoir été choisie pour effectuer un deuxième mandat au poste de Directrice générale du FMI.

L'économie mondiale et le système monétaire international

3. La reprise de l'économie mondiale reste modeste et les risques d'évolution négative se sont accentués. La croissance demeure atone dans les pays avancés et elle fléchit dans les pays émergents et les pays en développement, qui sont encore à l'origine de l'essentiel de la croissance économique mondiale. La chute des cours des produits de base n'a pas eu les effets positifs escomptés à l'échelle mondiale, puisque nous continuons de nous heurter à un reflux de la demande mondiale, à un resserrement des conditions financières, à une plus grande volatilité des flux de capitaux et à une aggravation de l'insécurité. Ces vents contraires pourraient peser sur nos perspectives de croissance et notre contribution à la croissance économique mondiale.
4. Face à cette réalité mondiale, notre priorité reste de gérer au mieux notre marge d'action, de rendre nos économies plus résilientes pour promouvoir la stabilité macroéconomique, ainsi que de parvenir à une croissance économique plus forte, mieux équilibrée et profitant au plus grand nombre. La flexibilité du taux de change, là où cela est indiqué, et les amortisseurs extérieurs, là où ils existent, pourraient contribuer à atténuer les effets des chocs extérieurs. Nous continuerons de consolider nos réformes budgétaires et structurelles, ainsi que nos systèmes financiers, en fonction des priorités propres à chaque pays, afin de diversifier nos économies, d'améliorer nos perspectives de croissance et de promouvoir l'emploi, la concurrence et la productivité, tout en menant des politiques macroéconomiques et sociales adaptées pour remédier aux inégalités et réduire la pauvreté.
5. Nous nous félicitons des travaux en cours au FMI sur le renforcement du Système monétaire international (SMI), qui portent sur trois domaines clés : des mécanismes de prévention des crises et d'ajustement en cas de crise; une coopération mondiale sur les questions et les politiques qui touchent à la stabilité mondiale, notamment les effets de contagion émanant des économies systémiques; et un dispositif mondial de sécurité financière qui soit suffisamment vaste et plus cohérent. Nous soutenons aussi l'examen de ce dispositif par le FMI, notamment en ce qui concerne l'adéquation des ressources du FMI et de ses instruments de prêt, et nous attendons avec intérêt que ces travaux débouchent sur des mesures concrètes. À cet égard, nous demandons à nouveau qu'une aide suffisante et prévisible sous forme de liquidités soit mise à

disposition dans les moments difficiles. Nous notons que des possibilités existent d'élargir et de rendre plus efficace la coopération entre les différentes strates du dispositif mondial de sécurité financière, en particulier entre le FMI et les arrangements financiers régionaux. Nous demandons aussi que le FMI et les autres institutions financières internationales approfondissent leurs travaux sur la mise en place de mécanismes de soutien pour les pays qui sont confrontés à un effondrement des cours des produits de base. Nous nous félicitons de l'inclusion du renminbi dans le panier du DTS. Nous attendons avec intérêt que la discussion s'engage sur une allocation éventuelle de DTS et nous sommes favorables à ce que les travaux se poursuivent sur une utilisation plus large du DTS dans le SMI.

6. Nous appuyons la poursuite de la réforme de la réglementation financière mondiale et le renforcement des structures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, mais nous attirons l'attention sur la nécessité de prendre en compte leurs conséquences imprévues. À cet égard, nous demandons au FMI, à la Banque mondiale et aux instances mondiales de réglementation financière d'élaborer des mesures concrètes pour remédier au recul des relations de correspondant bancaire, qui résulte de la politique de limitation des risques adoptée par les banques, afin de réduire l'exclusion financière. Ce phénomène, qui pourrait nuire au bon fonctionnement du système financier des pays concernés, restreint encore plus l'accès au crédit et aux autres services financiers, notamment aux envois de fonds des travailleurs expatriés.

7. Pour faciliter une restructuration rapide et ordonnée des dettes, nous soutenons les efforts que le FMI continue de déployer pour promouvoir l'inclusion dans les émissions d'obligations souveraines de clauses *pari passu* renforcées et de clauses d'action collective améliorées. Nous notons l'encours considérable des dettes souveraines qui ne comprennent pas de dispositions de cette nature, et nous sommes favorables à ce que les travaux se poursuivent sur les solutions pouvant être apportées aux problèmes que pourrait poser à cet égard les créanciers récalcitrants. En même temps, nous saluons les efforts que déploie l'Argentine pour mettre fin à une décennie de litiges avec les créanciers récalcitrants afin de recouvrer l'accès aux marchés de capitaux internationaux.

8. Nous continuons de réclamer un soutien des institutions financières internationales, notamment sous forme d'un surcroît de financement concessionnel hors IDA, pour les pays en développement qui ont à faire face de façon disproportionnée à la crise des réfugiés et à l'insécurité, ainsi qu'à des déplacements internes de populations. Ces pays fournissent un bien public mondial en accueillant les personnes qui sont obligées de quitter leur foyer. Nous saluons la création de la Facilité de financement concessionnel de la région MOAN ainsi que les initiatives du Groupe de la Banque mondiale, et nous demandons que ces instruments soient systématiquement utilisés pour venir en aide aux autres pays à revenu intermédiaire qui se trouvent dans des situations précaires analogues, en partenariat avec d'autres bailleurs de fonds. Nous demandons aussi que les institutions financières internationales accordent une plus grande attention à l'effet des migrations, en particulier celles qui se produisent pour des raisons économiques.

Financement du développement

9. Nous soulignons une nouvelle fois l'importance du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba. Nous saluons l'accord de Paris qui énonce notre responsabilité commune à l'échelle mondiale de mener à bien le programme d'action en matière de développement et de changement climatique, tout en respectant le principe de responsabilités communes mais différenciées. Les financements concessionnels seront indispensables pour réduire le coût immédiat des investissements visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre et à permettre l'adaptation au changement climatique, ainsi que pour atténuer les risques liés au changement climatique. Nous attendons avec intérêt que les pays développés établissent une feuille de route concrète en vue de la fourniture de 100 milliards de dollars par an à l'horizon 2020 pour promouvoir les mesures d'atténuation et d'adaptation dans les pays en développement et nous attendons des banques multilatérales de développement qu'elles fassent résolument campagne dans ce sens. Nous demandons aussi la reconstitution d'urgence des fonds d'investissement climatique. Nous continuons d'exhorter la communauté internationale à travailler avec les petits pays à revenu intermédiaire et les pays en situation précaire qui sont vulnérables au changement climatique, pour améliorer la viabilité de leur dette, notamment en leur donnant davantage accès aux financements concessionnels. Nous escomptons des résultats positifs pour la 22e Session de la Conférence des Parties (COP) qui se tiendra l'an prochain à Marrakech (Maroc).

10. Les banques multilatérales de développement devraient devenir l'un des principaux partenaires des pays en développement pour la gestion des risques de catastrophe et les aider à atteindre les objectifs du cadre de Sendai à l'horizon 2030. Nous appelons ces banques à accroître leur soutien financier en faveur des pays en développement et à faciliter l'accès de ces pays aux nouvelles technologies. De manière générale, un travail continu sur la gestion des risques de catastrophes permettra d'éviter que des catastrophes ne compromettent la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

11. Un accroissement adéquat et approprié des investissements de qualité dans les infrastructures durables sera particulièrement important pour mener à bien le programme d'action en matière de développement, de changement climatique et de croissance économique. En plus des efforts que nous déployons pour mobiliser nos propres ressources intérieures par l'approfondissement du secteur financier, nous appelons à une augmentation du soutien des banques multilatérales de développement par le biais d'un renforcement de leurs politiques et de leur cadre institutionnel, d'une augmentation de leurs prêts et d'une exploitation efficace des ressources du secteur privé. Nous notons que les banques multilatérales de développement s'emploient à optimiser l'utilisation de leurs propres bilans tout en prônant le dialogue avec les agences de notation afin d'encourager ces dernières à utiliser des méthodes plus appropriées pour évaluer la solidité financière des banques multilatérales de développement. Nous nous félicitons de l'inauguration prochaine du forum mondial sur les infrastructures. Nous souhaitons la poursuite d'un dialogue productif pour assurer la capitalisation adéquate des banques multilatérales de développement.

12. Une coopération internationale efficace en matière de fiscalité est un complément essentiel des efforts que nous déployons pour mobiliser des ressources intérieures. Nous

appuyons sans réserve la participation des pays en développement, selon le principe d'égalité, à la mise en œuvre généralisée et cohérente des résultats du Projet G20/OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices (BEPS). Nous saluons l'initiative conjointe du FMI et du Groupe de la Banque mondiale concernant le renforcement des capacités dans le domaine de l'administration fiscale et nous demandons qu'ils arrêtent des mesures concrètes pour accroître la participation et le poids des pays en développement dans les instances où sont traitées les questions de fiscalité internationale. En outre, nous invitons instamment le FMI et le Groupe de la Banque mondiale à soutenir davantage la lutte contre les flux de financement illicites.

13. Les crédits concessionnels resteront une source vitale de financement pour les pays à faible revenu. Nous saluons les progrès des innovations dans le cadre de l'IDA-18 permettant de mettre à profit les flux de financement de toutes provenances. Nous soulignons, toutefois, que, dans la mesure où l'IDA compte des financements non concessionnels parmi ses instruments, elle doit veiller à ce que les clients les plus pauvres et les plus vulnérables reçoivent suffisamment de ressources concessionnelles ciblées, et éviter de leur faire supporter des engagements plus coûteux. Compte tenu des accords ambitieux conclus au niveau mondial pour atteindre les Objectifs de développement durable ainsi que ceux de la COP21 et de l'Accord de Sendai, ces ressources devraient s'ajouter aux contributions des partenaires de développement, et non les remplacer. Nous appelons le FMI à redoubler d'efforts afin de mobiliser des ressources additionnelles pour le fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC) et à assouplir l'accès aux ressources du compte des ressources générales pour les pays à faible revenu admissibles. De manière plus générale, nous demandons que les institutions financières internationales soient plus présentes aux côtés des États fragiles et des pays touchés par des conflits, et les soutiennent davantage, surtout en développant leurs capacités institutionnelles et en leur accordant des concours financiers pour les rendre plus résilients. Nous appelons les pays avancés à respecter leurs engagements en matière d'aide publique au développement (APD). Nous attendons avec intérêt l'augmentation des contributions des bailleurs de fonds à l'IDA-18.

Gouvernance et réforme des institutions financières internationales

14. Nous saluons l'entrée en vigueur des réformes de 2010 des quotes-parts et de la gouvernance du FMI qui ont permis d'améliorer la répartition des quotes-parts relatives au profit des pays émergents et des pays en développement, et nous notons qu'il reste beaucoup de chemin à parcourir à cet égard. Nous appelons à mettre en œuvre intégralement les réformes de 2010 de la gouvernance, y compris celles qui concernent la représentation au Conseil d'administration. Nous attendons avec intérêt l'achèvement de la 15^e révision générale des quotes-parts d'ici l'Assemblée annuelle de 2017, ainsi que l'établissement d'une nouvelle formule de calcul des quotes-parts qui permette de continuer de redistribuer les quotes-parts relatives au profit des pays émergents et des pays en développement, tout en protégeant la part des pays les plus pauvres. Le réaligement des quotes-parts doit refléter le poids rapidement croissant des pays émergents et des pays en développement concernés dans l'économie mondiale, et cela ne doit pas se faire au détriment des autres pays émergents et pays en développement. Nous appelons à accorder davantage d'importance au PIB mesuré sur la base de la parité de pouvoir d'achat lorsqu'il s'agit de déterminer le poids économique des pays. Nous adhérons vigoureusement et durablement à l'idée d'un FMI qui repose sur un système de quotes-parts et qui dispose de ressources

adéquates. Nous réitérons notre appel de longue date à accorder à l'Afrique subsaharienne un troisième siège au Conseil d'administration du FMI, à condition que cela ne se fasse pas au détriment d'autres pays émergents et pays en développement.

15. Nous appelons à une réforme de la répartition du capital de la Banque mondiale qui reflète son objectif original et ultime, tel qu'établi dans les Principes d'Istanbul, à savoir renforcer la participation et la représentation des pays en développement et des pays en transition afin de renforcer la légitimité et l'efficacité de la Banque mondiale. À cet égard, nous demandons qu'il soit procédé à un examen de la répartition du capital de la Banque mondiale qui accroisse sensiblement le pouvoir de vote des pays en développement et qui rende le pouvoir de vote plus équitable, tout en protégeant aussi celui des pays pauvres de plus petite taille. Le poids économique devrait être la composante principale de la nouvelle formule de calcul, et devrait avoir le plus d'importance possible. En outre, nous demandons qu'une importance plus grande soit donnée au PIB mesuré sur la base de la parité de pouvoir d'achat lorsqu'il s'agit de déterminer le poids économique des pays dans la formule. Nous mettons en garde contre des résultats régressifs qui pourraient compromettre les gains des réformes précédentes, et nous attendons avec intérêt un accord sur la formule dynamique d'ici l'Assemblée annuelle de 2016, ainsi qu'un examen d'une augmentation sélective de capital et d'une augmentation générale de capital d'ici l'Assemblée annuelle de 2017. Nous appelons aussi la Banque mondiale à renforcer le pilier de la représentation au sein de son Conseil des administrateurs dans le processus de réforme de la participation.

16. Nous attendons avec intérêt la mise en place d'un cadre de politiques de sauvegarde environnementales et sociales de la Banque mondiale qui soit applicable, simple, transparent et prévisible, qui donne un rôle accru à l'utilisation des systèmes nationaux et qui n'impose pas une charge excessive aux pays emprunteurs en termes de coût et de temps, maintenant ainsi la primauté de leurs objectifs de développement. Nous appelons la Banque mondiale à allouer les ressources budgétaires nécessaires pour renforcer les capacités des pays à mettre en œuvre ce nouveau dispositif.

17. Enfin, nous réitérons notre appel à redoubler d'efforts pour accroître la représentation des ressortissants de régions et pays sous-représentés par le biais de recrutements et de promotions afin d'assurer une représentation régionale équilibrée ainsi que la parité femmes-hommes dans le Groupe de la Banque mondiale et au FMI, y compris aux postes de direction.

Autres questions

18. La prochaine réunion des ministres du G-24 devrait se dérouler le 6 octobre 2016 à Washington.

LISTE DES PARTICIPANTS¹

Les Ministres du Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales et le développement ont tenu leur quatre-vingt-quinzième réunion le 16 avril 2016 à Washington sous la présidence de M. Mauricio Cárdenas, Ministre des finances et du crédit public de Colombie, assisté de M. Abdulaziz Mohammed, Ministre des finances et de la coopération économique d'Éthiopie, Premier Vice-Président, et de M. Ravi Karunanayake, Ministre des finances du Sri Lanka, Second Vice-Président.

La réunion des ministres a été précédée le 13 avril 2016 par la cent-septième réunion des suppléants du Groupe des Vingt-Quatre, sous la présidence de M. Andrés Escobar, Vice-Ministre des finances et du crédit public de Colombie.

Groupe africain : Abderrahmane Benkhalfa, Algérie; Mutombo Mwana Nyembo, République démocratique du Congo; Adama Koné, Côte d'Ivoire; Sahar Nasr, Égypte ; Ahmed Mohamed, Éthiopie; Régis Immongault, Gabon; Seth Terkper, Ghana; Kemi Adeosun, Nigéria; Pravin J. Gordhan, Afrique du Sud.

Groupe asiatique : Subhash Garg, Inde; Gholamali Kamyab, République islamique d'Iran; Alain Bifani, Liban; Saeed Ahmed, Pakistan; Cesar V. Purisima, Philippines; Nandalal Weerasinghe, Sri Lanka; Maya Choueiri, République arabe syrienne.

Groupe latino-américain : Alfonso Prat-Gay, Argentine ; Antonio Silveira, Brésil ; Maria Arbelaez, Colombie ; Johny R. Gramajo-Marroquín, Guatemala; Rodrigo Turrent, Mexique ; Julio Velarde, Pérou ; Maurice Suite, Trinité-et-Tobago ; Armando Leon, Venezuela.

Observateurs : Abdulrahman A. Al Hamidy, Fonds monétaire arabe; Angel Arita, Conseil monétaire centraméricain; Yi Gang, Chine; Inés Bustillo, ECLAC; Alvaro Ivan Hernandez, Équateur; Jean B. Dubois, Haïti; Stephen Pursey, OIT; Suahasil Nazara, Indonésie; Savas Alpay, BIsD; Mohamed Taamouti, Maroc; Fuad AlBassam, OFID; Hojatollah G. Fard, OPEP; Ahmed Alghannam, Arabie saoudite; Yuefen Li, South Centre; Mubarak R. K. Al Mansoori, Émirats arabes unis; Mukhisa Kituyi, CNUCED.

Invités : Christine Lagarde, Managing Director, International Monetary Fund
Jim Yong Kim, President, World Bank
Jin Liqun, Asian Infrastructure Investment Bank

Secrétariat du G-24 : Marilou Uy, Shichao Zhou, Alida Uwera, Lana Bleik

Secrétariat du FMI pour le G-24 : Maria Guerra Bradford, Veronika Sola, Aric Maiden

¹ Personnes assises à la table de discussion.